

Commune	CAEN	Dossier n°
Affaire suivie par		PC 14118 24P0142
Service Instructeur	Interne commune	

Reçu en Mairie le	11/12/2024
Reçu à la DEA le	11/12/2024

Demandeur	ROSA PARKS
Adresse Demandeur	66 avenue de Thiès 14000 CAEN
Lieu des travaux	Rue Rosa Parks

Nature des travaux	Nouvelle construction Construction d'un ensemble bâti (commerce, parking silo, bureau, restaurant)
--------------------	---

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Collectif Autonome

Terrain desservi par un réseau d'assainissement Aucune desserte eaux usées au droit de la parcelle

Desserte : **Cours Montalivet, Rue Rosa Parks et Avenue Pierre Mendès France**

Type de réseau Unitaire Séparatif

Existe-t'il un projet de réalisation séparatif ? Oui Non

Assainissement autonome Existant Projeté

OBSERVATIONS SUR LE PROJET :

Avis FAVORABLE avec prescriptions

Il existe actuellement un réseau public d'assainissement eaux usées, Cours Montalivet, Rue Rosa Parks et Avenue Mendès France, au droit de la parcelle.

Dans le cadre de l'opération projetée, il sera envisagé la réalisation de nouveaux branchements définis comme suit :

- Pour le bâtiment L (logements), il sera réalisé un branchement eaux usées depuis le Cours Montalivet, qui sera équipé d'une boîte à passage direct implantée sous Domaine Public Cours Montalivet, en limite de propriété.

Un siphon disconnecteur devra être mis en place, dans l'emprise privative de l'opération, en amont du regard de branchement eaux usées.

- Pour le bâtiment E/D (bureaux), il sera réalisé, pour la partie du bâtiment E, un branchement eaux usées depuis le Cours Montalivet, qui sera équipé d'une boîte à passage direct implantée sous Domaine Public Cours Montalivet, en limite de propriété.

Pour la partie D, il sera réalisé un branchement eaux usées depuis la Rue Rosa Parks, qui sera équipé d'une boîte à passage direct implantée sous Domaine Public Rue Rosa Parks, en limite de propriété.

- Pour le bâtiment C/B/A (bureau, commerce et restaurant), pour les parties de bâtiments C et B, il sera réalisé un branchement eaux usées pour chacun depuis la Rue Rosa Parks, qui seront équipés d'une boîte à passage direct implantée sous Domaine Public Rue Rosa Parks, en limite de propriété.

Pour rappel, conformément à l'article n°8 du règlement d'assainissement de Caen la mer, seules les eaux usées domestiques, les eaux usées assimilées aux eaux usées domestiques, et les eaux usées non domestiques définies à l'article n°22.2 sont susceptibles d'être déversées dans le réseau d'eaux usées.

PROGRAMME DE TRAVAUX POUVANT ENTRAINER DES CONSEQUENCES VIS-A-VIS DU PROJET

La partie B du bâtiment est composée d'un restaurant. Ainsi, conformément à l'article n°27 du règlement d'assainissement de Caen la mer, certains effluents ne seront acceptés dans les réseaux d'assainissement qu'après avoir subi un prétraitement d'élimination de produits indésirables et, si nécessaire, conformément aux articles n°23 et 24 du règlement d'assainissement, qu'après avoir obtenu une autorisation préalable de rejet ou éventuellement une convention spéciale de déversement. Les installations destinées à un usage autre que l'habitat doivent être dotées d'un dispositif de traitement des effluents autres que domestiques, adapté à l'importance et à la nature de l'activité. Les eaux chargées de graisses, et/ou féculés doivent faire l'objet d'un prétraitement avant rejet au réseau d'assainissement. Des installations de séparation des graisses et/ou de séparation des féculés devront être mises en place à l'aval des évacuations d'eaux grasses et gluantes. Les installations devront être conformes aux prescriptions techniques du règlement d'assainissement de Caen-la-mer.

Pour la partie du bâtiment A, il sera réalisé, un branchement eaux usées depuis l'Avenue Pierre Mendès France, qui sera équipé d'une boîte à passage direct implantée sous Domaine Public, Avenue Pierre Mendès France en limite de propriété. Le réseau d'assainissement eaux usées s'étire sur 25 ml env, sur l'Avenue Pierre Mendès France, le branchement devra donc être réalisé au plus proche de l'entrée de l'Avenue Pierre Mendès France.

AUTRES OBSERVATIONS :

Conformément à l'article 10 du règlement d'assainissement de Caen la mer, le service assainissement ou son représentant détermine les conditions techniques et financières d'établissement du branchement (tracé, pente, diamètre, cotes, emplacement des ouvrages, matériaux à utiliser)

Conformément à l'article n°17.1 du règlement d'assainissement de Caen la mer, après acceptation du devis par le pétitionnaire, tout branchement au réseau public d'eaux usées est exécuté par le service assainissement ou par une entreprise qu'il aura désigné aux frais du demandeur.

Les modalités de raccordement de l'opération devront être validées ultérieurement par la Direction Cycle de l'Eau par une demande d'accord technique avant toute exécution de travaux.

MONTANT DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF **133 605,82 €**
(5 955,70 m² surface plancher * 10,97 €) + (636,80 m² * 0,75 * 10,97 €) + (11 491,80 m² * 0,50 * 10,97 €)
= 133 605,82 €

GESTION DES EFFLUENTS D'EAUX PLUVIALES

- Terrain desservi par un réseau d'eaux pluviales Desserte :
 Infiltration sur la parcelle Rétention sur la parcelle Gargouille au fil d'eau

OBSERVATIONS SUR LE PROJET :

Avis FAVORABLE avec prescriptions

Dans le cadre de l'opération projetée, la gestion des eaux pluviales sera réalisée via 4 bassins définis comme suit avec prise en compte d'une perméabilité de 1.95 x 10-5m/s :

- Pour le bâtiment L (744m² de surface imperméabilisée), création d'un bassin de 6.00m x 15m, d'une profondeur de 0.50m, permettant de stocker un volume utile de 42m³,
 - Pour le bâtiment D/E (1175m² de surface imperméabilisée), création d'un bassin de 13.00m x 4.00m, d'une profondeur de 1.40m, permettant de stocker un volume utile de 68m³.
 - Pour le bâtiment C (456m² de surface imperméabilisée), création d'un bassin de 5.00 x 4.40m, d'une profondeur de 1.00m, permettant de stocker un volume utile de 22m³.
 - Pour le bâtiment A/B PK (2083m² de surface imperméabilisée), création d'un bassin de 20.00m x 4.30.00m, d'une profondeur de 1.60m, permettant de stocker un volume utile de 137m³,
- > soit un volume de stockage utile de 269m³ pour une surface imperméabilisée de 4458m².

Par ailleurs, la gestion des eaux pluviales des espaces paysagés sera réalisée par des jardins en creux.

PROGRAMME DE TRAVAUX POUVANT ENTRAINER DES CONSEQUENCES VIS-A-VIS DU PROJET

Néant

AUTRES OBSERVATIONS :

Enfin, au vu de la pièce "PC2-2 - Plan de raccordement aux réseaux" et de la "Notice Assainissement", il est envisagé que les eaux des bassins soient évacués avec un débit de fuite de 3L/s/Ha vers le Domaine Public, Rue Rosa Parks et Cours Montalivet. Cependant, seul un débit de fuite de 3L/s/Ha sera autorisé, vers le Domaine Public, Rue Rosa Parks. Ce débit en devra en aucun cas être augmenté.

Après examen, le dispositif de gestion des eaux pluviales est suffisamment dimensionné pour gérer l'occurrence de pluie requise.

Pour rappel, en application du zonage pluvial de la Communauté Urbaine Caen la mer, approuvé par délibération du conseil communautaire le 11/05/2023, ces ouvrages devront être en capacité de stocker et gérer une pluie d'occurrence CINQUANTENNALE (50 ans) au minimum et devront se vidanger en moins de 48 heures par infiltration in situ uniquement. En cas de surverse de ces ouvrages, les eaux devront être contenues sur le terrain, SANS impacter le Domaine Public et les propriétés avoisinantes

De surcroît, le terrain étant situé dans une zone à risque de remontées de nappes d'eau souterraine comprises entre -1,0m et -2,50m, l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle pourra être limitée en raison de ce risque. Pour la gestion des eaux pluviales, il y aura lieu de réaliser des ouvrages appropriés sur chaque lot en conséquence, une zone d'épandage des eaux pluviales en surface pourra être préférée à une infiltration en profondeur

DESSERTE EAU POTABLE

- Terrain desservi par un réseau d'eau potable Desserte : Cours Montalivet, Rue Rosa Parks et Avenue Pierre Mendès France Aucune desserte eau potable au droit de la parcelle Existe-t'il un projet de réalisation de réseau eau potable? Oui Non

Capacité suffisante (hors défense incendie) Oui Non Si oui : Extension Renouvellement Renforcement

OBSERVATIONS SUR LE PROJET :

Avis FAVORABLE avec prescriptions

Il existe actuellement un réseau public eau potable, Cours Montalivet, Rue Rosa Parks et Avenue Mendès France, au droit de la parcelle.

Dans le cadre de l'opération projetée, il sera envisagé la réalisation de nouveaux branchements définis comme suit :

- Pour le bâtiment L (logements), il sera réalisé un branchement eau potable depuis le Cours Montalivet. Ce dernier comprendra un compteur général et sera situé à l'intérieur de la parcelle, à 1 mètre environ de l'alignement avec le Domaine Public, Cours Montalivet, et devra être accessible par l'exploitant.

- Pour le bâtiment E/D (bureaux), il sera réalisé, pour la partie du bâtiment E, un branchement eau potable depuis le Cours Montalivet. Ce dernier comprendra un compteur général et sera situé à l'intérieur de la parcelle, à 1 mètre environ de l'alignement avec le Domaine Public, Cours Montalivet, et devra être accessible par l'exploitant.

Pour la partie D, il sera réalisé un branchement eau potable depuis la Rue Rosa Parks. Ce dernier comprendra un compteur général et sera situé à l'intérieur de la parcelle, à 1 mètre environ de l'alignement avec le Domaine Public, Rue Rosa Parks, et devra être accessible par l'exploitant.

- Pour le bâtiment C/B/A (bureau, commerce et restaurant), pour les parties de bâtiments C et B, il sera réalisé un branchement eau potable pour chacun depuis la Rue Rosa Parks, comprenant un compteur général et sera situé à l'intérieur de la parcelle, à 1 mètre environ de l'alignement avec le Domaine Public, Rue Rosa Parks, et devra être accessible par l'exploitant.

PROGRAMME DE TRAVAUX POUVANT ENTRAÎNER DES CONSÉQUENCES VIS-A-VIS DU PROJET

Pour la partie du bâtiment A, il sera réalisé, un branchement eaux potable depuis l'Avenue Pierre Mendès France, qui comprendra un compteur général et sera situé à l'intérieur de la parcelle, à 1 mètre environ de l'alignement avec le Domaine Public, Rue Rosa Parks, et devra être accessible par l'exploitant. Le réseau public eau potable s'étire sur 25 ml env, sur l'Avenue Pierre Mendès France, le branchement eau potable devra donc être réalisé au plus proche de l'entrée de l'Avenue Pierre Mendès France.

AUTRES OBSERVATIONS :

L'après compteur sera considéré comme un réseau privé.

Il vous appartient de prévoir l'individualisation avec pose de compteurs divisionnaires auprès de notre exploitant.

Les travaux nécessaires à la mise en service du branchement depuis la prise sur la conduite publique jusqu'au clapet anti-retour inclus seront exécutés aux frais de l'abonné et par les soins de la Direction Cycle de l'Eau et/ou de son exploitant.

Les modalités de raccordement de l'opération devront être validées ultérieurement par la Direction Cycle de l'Eau par une demande d'accord technique avant toute exécution de travaux.

Instruit par Perraud Céline

Le respect de la réglementation en vigueur, notamment en matière de délai de réponse me conduit à attirer votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse motivée dans le délai de un mois, à dater de la demande jointe, il sera considéré que votre service n'a pas d'observations ou de prescriptions particulières à opposer à ladite demande. Il conviendra cependant, même dans cette éventualité, de me retourner l'exemplaire du dossier qui vous a été communiqué, dans les meilleurs délais.

Signature

Retourné le 30 AVR. 2025

PJ : Un exemplaire du dossier

Le site internet de Caen la Mer est consultable pour toutes informations concernant le règlement d'assainissement et les prescriptions techniques relatives à la construction des réseaux d'assainissement.

Le site internet d'Eau du Bassin Caennais est consultable pour toutes informations concernant le règlement d'eau potable et les prescriptions techniques relatives à la construction des réseaux eau potable.

